



# Guide de l'école Paul VI et St-Nom-de-Marie pour les élèves et les parents 2022-2023

Centre  
de services scolaire  
des Appalaches

Québec 



## ÉCOLE PAUL VI

Bonjour cher élève,

À l'école Paul VI, tu as la chance d'être accueilli par un personnel dynamique et prêt à tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de ton année scolaire. Pour que cette réussite soit possible, tu dois mettre beaucoup de temps et d'énergie en classe ainsi que dans tes devoirs et leçons durant toute l'année.

Les règles de l'école sont un guide pour assurer ta sécurité et celle des autres. Je compte sur toi pour les respecter en tout temps.

Bienvenue dans ton école et passe une belle année.

Le personnel et la direction

---

Chers parents,

Merci de prendre le temps avec votre enfant afin de bien comprendre tous les points concernant les règlements et procédures de l'école.

Ce temps est un investissement pour vous, pour votre enfant et pour nous afin que l'année se déroule bien. Il sera aussi très efficace de refaire ce processus en cours d'année.

Louise Breton, directrice

## INFORMATION GÉNÉRALE

### 1. Horaire

- Il est essentiel que les élèves arrivent à l'heure à l'école.
- Les élèves voyageant à pied rentrent sur la cour à partir de **7 h 30** le matin et **12 h 20** le midi à l'école Paul VI.
- Comme aucune surveillance n'est assurée par le personnel avant ces heures, l'école ne peut être tenue responsable des élèves qui arrivent plus tôt.

<b>Horaire des cours</b>
<b>Paul VI</b>
7 h 42 à 8 h 42
8 h 42 à 9 h 42
10 h 06 à 11 h 06
<b>Dîner</b>
12 h 25 à 13 h 25
13 h 49 à 14 h 49

### 2. Absence

- Si l'enfant a un rendez-vous, avvertir l'enseignant à l'avance par un billet ou un courriel à l'enseignant, et mentionner la raison de l'absence.
- Si l'enfant est malade ou en retard, prévenir l'école le plus tôt possible par téléphone (*en tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale*).

### 3. Retard

- Il va de soi que l'horaire des entrées, le matin et le midi, doit être respecté, car tout retard pénalise l'enfant et le groupe-classe.

### 4. Rendez-vous

- Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous et ainsi, privilégier d'un temps de qualité. S'il y a urgence, présentez-vous au secrétariat.
- Dans le but de ne pas déranger les élèves et les enseignants, il n'est pas permis de se présenter directement à la salle de classe de votre enfant.

### 5. Oublis

- Nous demandons à chaque enfant de bien vérifier le contenu de son sac d'école avant son départ. Pour des mesures de sécurité, *les objets oubliés (cahiers, manuels, vêtements, etc.) ne peuvent être récupérés après 15 h 30.*

## 6. **Maladie**

- À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée.
- Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5<sup>e</sup> maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.), *les parents ont l'obligation d'aviser l'école.*

## 7. **Collation**

- Les collations permises sont les fruits, les légumes et les produits laitiers.
- Les enfants doivent apporter une collation en quantité raisonnable (ce n'est pas un dîner) et elle doit être bonne pour la santé.

## 8. **Bibliothèque**

- L'enfant transporte ses livres de bibliothèque dans son sac d'école ou dans un sac de plastique afin de les protéger. Si l'enfant perd un livre, une durée d'une semaine est prévue pour la recherche de celui-ci. En cas de perte ou du bris d'un livre, un montant équivalent à la valeur de remplacement sera demandé aux parents.

## 9. **Informatique**

- L'utilisation du matériel technologique doit être en accord avec la mission éducative de l'école. L'utilisation des moyens de communication doit se faire dans le respect et dans un langage convenable.

### ➤ **Internet**

- Il est défendu de capter (enregistrement audio, vidéo, photos, etc.) à l'école et de les utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur les réseaux sociaux. Tout des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève, d'un employé ou du centre de services scolaire ne sera pas toléré.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, l'article portant sur les mesures disciplinaires s'applique.

### ➤ **Appareils électroniques personnels**

Les baladeurs (Mp3, Mp4, Ipod, Ipad, **etc.**), les jeux électroniques, laser, téléphone cellulaire et appareils photo sont également interdits à l'école. Si votre enfant a une permission spéciale, vous aurez une communication écrite par l'enseignante. Dans le cas où cette règle n'est pas respectée, l'objet sera confisqué.

## **10. Tenue vestimentaire**

- La tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte du milieu scolaire. Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement. Les vêtements ne doivent pas être porteurs de messages violents, vulgaires et agressifs.
- Les accessoires tels que chaînes et appliqués métalliques pointus sont interdits.
- Le port du short, les jupes trop courtes, les vêtements à bretelles étroites, les pantalons à taille basse et les gilets très courts sont aussi interdits à l'école. Par contre, le bermuda est accepté.
- La casquette est permise à l'extérieur seulement.
- Chaque élève doit avoir des chaussures pour circuler dans l'école autre que celles portées à l'extérieur lorsque la température l'exige.
- Les sandales sans courroie à l'arrière (*gougoune*) sont interdites.

## **11. Sécurité en autobus scolaire**

- Nous vous invitons à relire avec votre enfant les instructions et règlements relatifs au transport scolaire.
- L'école peut émettre un « laissez-passer » pour les situations d'urgence.
- Lorsqu'un parent désire que son enfant soit reconduit régulièrement à une adresse différente, il doit en faire la demande au centre de services scolaire.
- Il est strictement interdit d'entrer dans la cour de l'école et dans le stationnement d'autobus en voiture.
- Lire « annexe » Guide d'utilisation du transport scolaire (politique CSSA).
- Il est important de préciser que les règles de vie de l'école, s'appliquent aussi au transport scolaire.

## **12. Devoirs et leçons**

- Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi il est essentiel que les parents apportent un support à la réalisation des devoirs et leçons. Les enseignants vérifient les devoirs et leçons et avisent les parents s'ils ne sont pas faits ou incomplets et informent la direction. La feuille de route pour les devoirs et leçons est remise chaque vendredi pour la semaine suivante.
- En cas d'absence de l'élève, l'enseignant n'est pas tenu de remettre la feuille de route aux parents de façon anticipée (voyage, tournois et autres).

## **13. Politesse**

- Les élèves doivent s'adresser à tous les adultes de l'école en utilisant monsieur ou madame devant le prénom. Cette approche éducative est un moyen privilégié à l'école pour favoriser une relation de respect envers l'adulte.

## **14. Circulation lors des sorties**

- Pour des raisons de sécurité, on demande de circuler calmement dans l'école.

## 15. Santé des jeunes

- Si votre enfant présente des problèmes de santé tels que : épilepsie, diabète, allergies, asthme, troubles cardiaques, fracture récente (moins d'un an), autres maladies ou handicap, *il est très important d'en informer l'école dès le début de l'année scolaire.*
- Toutefois, si un problème se présente au cours de l'année, il serait opportun de le signaler afin de tenir à jour les fiches médicales.

## 16. Récréation

- La récréation à l'extérieur est obligatoire pour tous les élèves sauf sur présentation d'un billet médical. Elle se prend dans les espaces assignés. À la cloche, chaque élève cesse ses jeux, se dirige vers la porte d'entrée et prend son rang calmement.

## 17. Cas d'urgence (blessures, accidents)

- Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher l'enfant.
- Si c'est impossible de vous joindre et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande.
- **Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.**
- Si un enfant doit prendre des médicaments à l'école pendant quelques jours, nous devons avoir une autorisation écrite des parents accompagnée de la prescription.

### **Assurance accidents : Information aux parents**

Il est important de savoir que le centre de services scolaire ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves jeunes ou adultes.

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du centre de services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

**Il revient donc à chaque famille de contracter elle-même une assurance si elle veut que son enfant soit couvert contre les accidents corporels.**

## 18. Retour à la maison

- Lorsqu'un élève doit quitter l'école durant les heures de cours, le professeur doit être avisé par écrit ou par téléphone. Dans ce cas, il est toujours recommandé aux parents de venir chercher leur enfant.
- De plus, si vous venez chercher votre enfant, veuillez vous présenter au secrétariat ou à la direction. Par mesure de sécurité, nous devons savoir avec qui l'enfant quitte l'école.

## 19. Déménagement

- Il arrive en cours d'année que des familles changent d'adresse et/ou de numéro de téléphone. Il est important de nous avvertir des changements afin que nos listes soient mises à jour.

## 20. Tempête ou situation d'urgence

- Il peut arriver que nous soyons dans l'obligation de retourner votre enfant à la maison en situation d'urgence : panne d'électricité, manque d'eau, etc. Dans ces cas, nous utilisons les informations indiquées sur la fiche « Urgence santé » que vous avez complétée. Veuillez communiquer avec le secrétariat pour toute modification concernant les renseignements inscrits sur cette fiche. Assurez-vous que l'enfant connaisse l'adresse où il doit se rendre lors de situations d'urgence.
- Lorsqu'il y a une tempête de neige, sintonisez les postes de radio locaux ou la page Facebook du Centre de services scolaire des Appalaches ou de l'école. Si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école en raison du mauvais temps, vous pouvez toujours décider de le garder à la maison.

## 21. Bris et perte de matériel

- Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel et/ou les volumes de classe que l'école met à sa disposition, nous demandons *un remboursement*.

## 22. Jouets et autres

- Les objets apportés de la maison et les bicyclettes sont sous la responsabilité de l'enfant. L'école ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Il est donc strictement interdit d'apporter des jouets à l'école et il est fortement conseillé de cadenasser sa bicyclette.

## 23. Protocole à suivre lorsqu'un ou des élèves ont des poux

1. En tout temps, la pédiculose est la responsabilité première des parents, c'est-à-dire qu'ils sont les premiers responsables de la prévention, de l'examen régulier de la tête de leur enfant et, au besoin, du traitement à appliquer.
2. Examiner la tête de son enfant toutes les semaines, surtout pendant les périodes critiques (soit à l'automne et à l'hiver) et pendant l'été si le jeune fréquente un camp de vacances. La tête de l'enfant doit être examinée tous les jours si quelqu'un de l'entourage du jeune a des poux.
3. Aviser la secrétaire de l'école lorsque son enfant a des poux de tête ou des lentes viables et cette dernière vous prodiguera des conseils et informations d'usage.
4. Suivre les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux mentionnées dans le dépliant « Poux...Poux...Poux... »  
[www.msss.gouv.qc.ca/f/document/index.htm](http://www.msss.gouv.qc.ca/f/document/index.htm).
5. Si la découverte est faite à l'école, le parent sera avisé par téléphone et sera encouragé à lui donner le premier traitement le plus tôt possible.

**24. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Le plan de lutte a été déposé sur le site de l'école que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://sites.eduqsa.qc.ca/ecoles/paulvi>

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, une copie papier peut être demandée au secrétariat de l'école.

**25. Cigarette et cigarette électronique**

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter (cigarette électronique) à l'école et sur son territoire.



# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT AU COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE



## Hygiène

- ❖ Le costume d'éducation physique est *obligatoire* pour participer au cours. L'élève qui oublie son costume devient un spectateur. Des oublis répétés seront signalés aux parents.
- ❖ Le costume d'éducation physique se compose d'un *pantalon court*, d'un *chandail à manches courtes*, de *bas* et d'une *paire d'espadrilles à semelles blanches* ou qui ne tachent pas le plancher.
- ❖ L'élève doit *se changer avant et après chaque cours*. Il est responsable de *faire laver ses vêtements* et il doit les rapporter pour le cours suivant.
- ❖ Tous les élèves placent leur costume dans un casier *identifié à leur nom*.

## Sécurité

- ❖ Je ne porte pas de bijoux. J'attache mes cheveux et les lacets de mes espadrilles.

## Exemption au cours

- ❖ L'enfant apporte un billet signé par un médecin ou un adulte (parent ou tuteur).

## Respect de la charte de l'esprit sportif

Charte et principes de l'esprit sportif	
Je porte la tenue vestimentaire exigée.	Je respecte mes camarades par mon langage et mes actions.
Je respecte les règles.	J'adopte des comportements sécuritaires pour moi-même et pour les autres.
Je respecte les officiels et j'accepte leurs décisions.	Je vis les activités dans le calme en tout temps.
J'utilise adéquatement le matériel.	

## CODE DU DÎNEUR

*Lorsque je mange, j'ai droit au calme et mes camarades aussi.*

Donc, je respecte ces **consignes** :

1. J'arrive calmement.
2. Je respecte le déroulement pour le four. (Identifier les plats pour le réchaud).
3. Je reste à ma place durant le repas. Si je dois me lever, je marche lorsque je circule.
4. Je ne partage pas de nourriture.
5. Je parle sur un ton acceptable.
6. Je reste à ma place jusqu'au signal de départ.
7. Je respecte le local et je mets mes déchets à la poubelle.

Nous demandons aux parents d'éviter le papier et les assiettes d'aluminium, car ils sont incompatibles avec les micro-ondes.

Les enfants doivent avoir leurs ustensiles pour chaque repas.

Par mesure de sécurité, nous demandons aux parents de fournir **un billet écrit** à l'enfant qui désire dîner à l'extérieur (Gargouille, chez un ami, etc.)

Les parents qui viennent chercher leur enfant pour dîner doivent **avertir les surveillantes** afin qu'elles ne le cherchent pas.

Lorsque je ne respecte pas une règle, je reçois un Penses-y... (avertissement) ou billet ZUT, selon le manquement. Après trois Penses-y... (avertissements), je reçois un billet ZUT et je peux être retiré temporairement du dîner, dans le corridor, pour me calmer. Selon la situation, je peux recevoir une réflexion à faire à la récréation du midi qui doit être signée par les parents. Après l'accumulation de deux billets ZUT, il sera alors précisé aux parents que si la situation se poursuit, une suspension du service pourra être effective.

Si mon comportement est vraiment inacceptable à la suite de l'étape des réflexions signées par mes parents, un troisième billet ZUT informera mes parents que je perds le droit au service du dîner à l'école pour un temps indéterminé. Mes parents en seront avisés par écrit ou par téléphone ainsi que le centre de services scolaire. Je serai, pour ces midis, sous la responsabilité de mes parents pour la période du dîner durant cette suspension.

***P. S. Prendre note que l'étape du retrait du service peut se faire s'il y a manquement majeur durant l'heure du dîner. Se référer au protocole de l'école dans le présent document.***



# Code de conduite



À l'école Paul VI

nous croyons que **le respect et la responsabilité demeurent** des valeurs considérables dans l'établissement d'un climat propice aux bonnes relations et facilitante pour les apprentissages.

## Règles

**Je suis respectueux lorsque :**

**1 - Je prends soin des autres par mes paroles et mes gestes.**



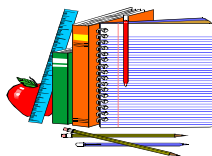
**2 - Je collabore avec tous les adultes de l'école.**



**3 - Je marche et je suis calme dans l'école.**



**4 - Je prends soin du matériel et de l'environnement.**




Lorsque je ne respecte pas une règle, je reçois un Penses-y... (avertissement) ou un billet ZUT, selon le manquement.

# Billets « Penses-y... »

Certains comportements ne nécessitent pas automatiquement la remise d'un billet Zut (manquement mineur). Par contre, tout intervenant de l'école peut te remettre un billet d'avertissement « Penses-y... » afin de te permettre de réfléchir aux conséquences de la répétition d'un tel geste. Après cumul de 3 billets « Penses-y... » portant sur la même règle, ton enseignante transformera ces 3 avertissements en un billet ZUT.

**Penses-y...**



**Nom :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Heure :** \_\_\_\_\_

**Voir au verso pour détail**

**Mes paroles**

**Mes gestes**

**Mon matériel**

**Ma circulation**

**Autres : \_\_\_\_\_**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Intervenant :**

\_\_\_\_\_

**BILLET ZUT**

**Nom de l'élève :** \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Midi


**Dérogation à la règle :**

#1  respect des autres

#2  collaboration avec les adultes

#3  circulation dans l'école

#4  respect du matériel



**Manquement**

Bris de matériel

Bousculade

Non-respect des consignes

Déplacement inapproprié

Langage inapproprié

Code vestimentaire

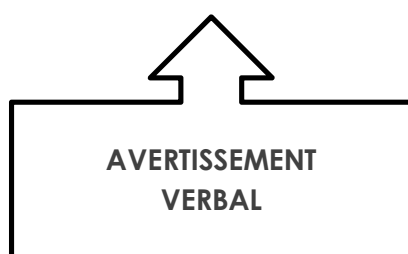
Flânage / retard

Autre : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant témoin : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de la direction et/ou TES : \_\_\_\_\_



**3 Penses-y... = 1 billet ZUT**  
(pour la même règle)

## Distinction des types de manquements

À l'école Paul VI, nous distinguons deux types de manquement : mineur ou majeur. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante. La distinction entre ces deux types fait référence à la gravité des gestes posés.

Par ailleurs, l'accompagnement choisi s'effectuera selon la nature, la gravité et la fréquence du comportement observé.

<b>Manquement mineur</b>	<b>Manquement majeur</b>
<p>Comportement qui nuit à l'élève et au bon fonctionnement des activités de l'école. Ce type de manquement nécessite une intervention de la part de l'adulte témoin de l'événement et la mise en place d'une démarche éducative graduée.</p> <p><b>Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.</b></p>	<p>Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.</p> <p><u>Ce type de manquement pouvant porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité</u> des personnes nécessite une intervention immédiate par la direction, les services complémentaires et les parents.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des consignes de l'adulte</li> <li>• Langage inapproprié</li> <li>• Non-respect du matériel et des lieux</li> <li>• Non-respect des règles de jeux</li> <li>• Geste qui pourrait engendrer des blessures accidentelles (se chamailler, se faire des jambettes, etc.)</li> <li>• Autres...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opposition à un intervenant (défier l'autorité, impolitesse)</li> <li>• Violence verbale (menaces et insultes)</li> <li>• Violence physique (bataille, lancer des objets sur les autres, etc.)</li> <li>• Vandalisme ou vol</li> <li>• Taxage</li> <li>• Autres...</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>* Lorsqu'il s'agit d'une situation d'intimidation ou de violence, nous référerons au Plan de lutte contre l'intimidation et la violence du CSSA (tolérance zéro).</b></p>

## Gestion des manquements mineurs (Billet ZUT)

Il est important pour les intervenants d'avoir une approche bienveillante avec toi. Nous privilégions l'enseignement des bons comportements et l'adoption de ceux-ci. Si une situation persiste, différentes interventions éducatives seront déployées et une communication sera faite à tes parents.

<b>Aucun billet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention spéciale à la fin du 2<sup>e</sup> mois et participation à l'activité récompense de l'école.</li> </ul>
<b>1<sup>er</sup> billet / 2<sup>e</sup> billet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tu reçois un billet de manquement que tu devras faire signer par tes parents pour les en informer.</li> <li>• L'intervenant te rencontrera concernant les comportements inappropriés et vous rechercherez des solutions.</li> <li>• Tu seras accompagné afin d'effectuer un geste réparateur.</li> <li>• Tu rapportes le billet signé à ton enseignante dès le lendemain.</li> <li>• Tu peux quand même participer à l'activité privilège de l'école.</li> </ul>
<b>3<sup>e</sup> billet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tu reçois un billet de manquement que tu devras faire signer par tes parents pour les en informer.</li> <li>• L'intervenant te rencontrera concernant les comportements inappropriés et vous rechercherez des solutions.</li> <li>• Tu seras accompagné afin d'effectuer un geste réparateur.</li> <li>• Tu rapportes le billet signé à ton enseignante dès le lendemain.</li> <li>• Tu complèteras une fiche de réflexion en compagnie de l'éducateur.</li> <li>• L'éducateur communiquera avec tes parents.</li> <li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li> </ul>
<b>4<sup>e</sup> billet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tu reçois un billet de manquement que tu devras faire signer par tes parents pour les en informer.</li> <li>• L'intervenant te rencontrera concernant les comportements inappropriés et vous rechercherez des solutions.</li> <li>• Tu seras accompagné afin d'effectuer un geste réparateur.</li> <li>• Tu rapportes le billet signé à ton enseignante dès le lendemain.</li> <li>• Tu complèteras une fiche de réflexion en compagnie de l'éducateur.</li> <li>• La direction communiquera avec tes parents.</li> <li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li> <li>• Un plan d'action est organisé pour t'aider dans ton cheminement.</li> </ul>
<b>5<sup>e</sup> billet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tu reçois un billet de manquement que tu devras faire signer par tes parents pour les en informer.</li> <li>• L'intervenant te rencontrera concernant les comportements inappropriés et vous rechercherez des solutions.</li> <li>• Tu seras accompagné afin d'effectuer un geste réparateur.</li> <li>• Tu rapportes le billet signé à ton enseignante dès le lendemain.</li> <li>• Tu complèteras une fiche de réflexion en compagnie de l'éducateur.</li> <li>• La direction communiquera avec tes parents.</li> <li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li> <li>• Un plan d'intervention est organisé pour t'aider dans ton cheminement.</li> </ul>

\*La compilation des billets se fera tous les deux mois par l'éducateur.

## Gestion des manquements majeurs

Lors d'un manquement majeur des interventions éducatives seront faites avec toi. Les intervenants et la direction jugeront de la gravité des gestes posés et peuvent appliquer les mesures suivantes :

Étape 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tu seras retiré immédiatement de ton groupe et l'éducateur te rencontrera.</li><li>• Un billet de manquement majeur sera complété à l'école.</li><li>• Le parent est contacté par la direction et/ou l'éducateur.</li><li>• Tu seras accompagné par l'éducateur dans ta recherche de solution en lien avec la situation.</li><li>• Tu seras accompagné dans ton geste de réparation.</li><li>• Tu devras faire signer le billet de manquement par tes parents.</li><li>• Tu pourras réintégrer ton groupe lorsque la direction et/ou l'éducateur le jugera bon.</li><li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li></ul>
Étape 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tu seras retiré immédiatement de ton groupe et l'éducateur te rencontrera.</li><li>• Un billet de manquement majeur sera complété à l'école.</li><li>• Le parent est contacté par la direction.</li><li>• Tu seras accompagné par l'éducateur dans ta recherche de solutions en lien avec la situation.</li><li>• Tu seras accompagné dans ton geste de réparation.</li><li>• Tu devras faire signer le billet de manquement par tes parents.</li><li>• En considérant le geste posé, la direction, en concertation avec les intervenants, détermine les modalités de la <u>suspension à l'école</u> (durée et travail à effectuer).</li><li>• Il y aura une rencontre avec la direction, le titulaire ou l'intervenant, tes parents et toi pour discuter des modalités de ton retour.</li><li>• Tu seras <b>suspendu à l'intérieur de l'école</b>.</li><li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li></ul>
Étape 3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tu seras retiré immédiatement de ton groupe et l'éducateur te rencontrera.</li><li>• Un billet de manquement majeur sera complété à l'école.</li><li>• Le parent est contacté par la direction.</li><li>• Tu seras accompagné dans ton geste de réparation et dans ta recherche de solutions.</li><li>• Tu devras faire signer le billet de manquement par tes parents.</li><li>• En considérant le geste posé, la direction, en concertation avec les intervenants, détermine les modalités de la <u>suspension à l'école</u> (durée et travail à effectuer).</li><li>• Il y aura une rencontre avec la direction, le titulaire ou l'intervenant, tes parents et toi pour discuter des modalités de ton retour en classe.</li><li>• Tu seras <b>suspendu à l'intérieur de l'école pour une durée à déterminer</b>.</li><li>• Tu perds l'accès à l'activité privilège de l'école.</li></ul>



Date : \_\_\_\_\_

## Manquement majeur

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Violence physique           | <input type="checkbox"/> Vandalisme / vol |
| <input type="checkbox"/> Violence verbale            | <input type="checkbox"/> Taxage           |
| <input type="checkbox"/> Opposition à un intervenant | <input type="checkbox"/> Autre : _____    |

Nom de l'adulte témoin : \_\_\_\_\_

Description de l'événement : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Conséquence(s) prévue(s) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Retrait immédiat du groupe | <input type="checkbox"/> Suspension à l'interne |
| <input type="checkbox"/> Fiche de réflexion         | <input type="checkbox"/> Suspension à l'externe |

Réintégration prévue le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction

\_\_\_\_\_  
Signature des parents



# Banque de gestes réparateurs

## **Dans toutes les situations :**

- Je reconnais ma responsabilité dans la situation.
- Je présente mes excuses à l'écrit ou à l'oral.

## **Intervenir auprès d'une personne :**

- Je rends un service à l'autre.
- J'aide à soigner la personne blessée.
- Je propose à l'autre de jouer avec lui.
- Je présente une activité positive sur un bon comportement (ex. : lecture d'un livre traitant du leadership positif, réalisation et présentation d'une affiche sur le comportement à améliorer, etc.).
- J'arbitre un jeu.
- Je patrouille et je félicite les bons coups.
- J'aide les plus jeunes dans les déplacements et les jeux.
- Élève-modèle.
- Etc.

## **Intervenir sur l'environnement :**

- Je range ce qui traîne ou ce qui a été déplacé.
- Je nettoie les lieux souillés.
- Je fais un message à l'intercom sur les gestes bienveillants face à l'environnement.
- Je conçois une affiche sur le respect des biens et de l'environnement.
- Je remplace l'objet endommagé.
- Etc.

# Politique du transport scolaire

## **L'élève doit :**

### **Avant l'arrivée de l'autobus**

- ▶ Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ▶ Respecter les propriétés privées.
- ▶ Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- ▶ Attendre à une distance minimale de 3 mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- ▶ Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- ▶ Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

### **Aux points de transfert**

- ▶ Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- ▶ Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

### **Lors de la montée dans l'autobus**

- ▶ Se placer en file.
- ▶ Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.
- ▶ Monter sans se pousser.
- ▶ Se tenir à la rampe.

### **Ne pas courir**

### **À bord de l'autobus**

- ▶ Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers.
- ▶ Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- ▶ Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- ▶ Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- ▶ Adopter un comportement social convenable.
- ▶ Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- ▶ S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- ▶ Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à aucun mécanisme ou équipement que ce soit de l'autobus.
- ▶ Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- ▶ S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

### **À la descente de l'autobus**

- ▶ Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école pour descendre à un endroit autre que celui qui a été prévu dans les parcours réguliers.
- ▶ Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

### **Quant à la circulation à côté de l'autobus**

- ▶ Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

### **Quant à la circulation devant l'autobus**

- ▶ S'assurer que les feux intermittents sont en marches.
- ▶ Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus.

### **À la fin des cours**

- ▶ Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école.
- ▶ Quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

### **Mesures disciplinaires**

- ▶ Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes: réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion

**Veillez retourner cette page  
signée pour le 15 SEPTEMBRE 2022**

*École et service de surveillance*

**ENGAGEMENT**

**RÈGLES DE CONDUITE**

**LE SUCCÈS DE L'ÉLÈVE DÉPEND  
DE LA COLLABORATION DE TOUS**

**ÉLÈVE**

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite et les interdits de mon école.  
Pour mon bien-être et celui de mes ami(e)s, je m'engage à les respecter durant toute l'année.

\_\_\_\_\_  
Prénom

\_\_\_\_\_  
Nom de famille

\_\_\_\_\_  
Classe

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**PARENTS**

J'ai pris connaissance des règles de conduite et des interdits.  
Je m'engage à collaborer avec les intervenants de l'école pour que mon enfant respecte  
les règles de conduite et les interdits.

Signatures

Père : \_\_\_\_\_

Mère : \_\_\_\_\_

Tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_